

Collège La Croix Saint-Marceau Venelle des Finettes – Rue Jules Gouchault 45100 ORLEANS

Tél. : 02 38 56 98 20

Email: compta@college-la-croix-st-marceau.fr



TARIFS 2021/2022

1/ MONTANT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES :

| CATEGORIE | Barème contribution scolaire | 2021/2022 |
|-----------|------------------------------|-----------|
| Α | Inférieur à 5700 € | 506 € |
| В | De 5701 à 7000 € | 743 € |
| С | De 7001 à 9000 € | 862 € |
| D | De 9001 à 11000 € | 935 € |
| E | Supérieur à 11000 € | 1040 € |

<u>Calcul du tarif annuel</u>: Revenu imposable du ménage 2019 (ligne de référence 25 feuille imposition) ce revenu est divisé par le nombre de personnes au foyer (parents plus enfants).

Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

- ♣ Une copie de la feuille d'imposition est demandée pour les tarifs A B C et D. En l'absence de ce document, le tarif E sera appliqué automatiquement.
- **Attention**: Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

REDUCTION sur la contribution scolaire :

Une réduction est accordée pour les fratries de 2 enfants et +.

Les familles dont les enfants sont inscrits à l'Ecole Primaire Saint Marceau et au Collège La Croix Saint Marceau ou uniquement au Collège La Croix Saint Marceau, bénéficient d'une remise sur la contribution scolaire de 5% ou 10% (suivant le cas) par enfant inscrit au collège. Pour ce calcul une notice explicative sera jointe à la fiche comptable.

Ecole Primaire = (Maternelle + Elémentaire)

2/ TARIF DE LA SECTION BILINGUE ANGLAIS: EFL

679 € par an. Les fournitures spécifiques à l'EFL seront facturées aux familles

3/ RESTAURATION SCOLAIRE:

Le Conseil Départemental accorde une subvention de 1 € par repas. Forfait annuel pour un enfant déjeunant :

| | 2021-2022 | 2020-2021 | 2020-2021 |
|--------------------|-----------|------------------|-----------|
| 1 fois par semaine | 220€ | Aide C.D - 33 € | 187 € |
| 2 fois par semaine | 440 € | Aide C.D - 67 € | 373 € |
| 3 fois par semaine | 660 € | Aide C.D - 99 € | 561 € |
| 4 fois par semaine | 880 € | Aide C.D - 134 € | 746 € |

Prix du repas exceptionnel = 6,80 € - 1 € du Conseil Départemental = 5.80 €

- Une déduction de la demi-pension ne pourra être consentie uniquement pour : une absence d'une semaine consécutive sur justificatif médical, absence des élèves pour effectuer un stage ou lors d'un voyage scolaire.
- Le changement de régime scolaire est à signaler impérativement par écrit et est effectif uniquement à chaque période de vacances scolaires.

4/ ASSURANCE SCOLAIRE : Cotisation annuelle 11.50 €

Un justificatif d'Assurance personnelle est exigé à la rentrée scolaire en raison des sorties effectuées par les élèves. Après le 14 septembre 2021, sans attestation, l'adhésion automatique à la Mutuelle St-Christophe est appliquée. La Mutuelle St-Christophe est non remboursable après validation de la cotisation.

5/ ETUDE DU SOIR (de 16h45 à 17h50 le lundi – le mardi et le jeudi) : 3,20€

6/ A.P.E.L. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

A la scolarité annuelle s'ajoute la contribution volontaire de l'A.P.E.L. de 26 € par famille pour l<u>'aîné</u> de vos enfants. Si vous versez déjà dans un autre établissement privé, la cotisation A.P.E.L. s'élève à 5.50 € pour le collège La Croix St-Marceau.

7/ UGSEL FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : 2.40 €

Cette cotisation, est une cotisation obligatoire facturée par l'UGSEL à tous les établissements Catholiques, elle permet à l'association sportive de pouvoir participer aux différentes manifestations proposées et organisées par l'UGSEL.

8/ Préparation au PSC1 :

En classe de 4^{ème}, nous proposons à chaque élève la possibilité d'obtenir leur brevet de secourisme, le coût est de **15 €** pour les consommables nécessaires à la formation ainsi que les frais de gestion administrative du dossier et du diplôme.

9/ FOURNITURES DIVERSES:

Les cahiers d'exercices utilisés dans les différentes matières, le cahier algorithmique pour les élèves de 5^e ainsi que les nouveaux élèves, le livret ADO pour toute la scolarité, l'agenda des élèves 6^{ème} et le livret de pastorale, sont fournis par l'établissement et sont facturés aux familles concernées.

10/ FRAIS DE DOSSIER:

Frais de gestion pour toute nouvelle inscription à la rentrée de septembre 2021 : 46 €

11/ MODALITES DE PAIEMENT :

Vous recevrez une seule **facture annuelle**, début octobre, accompagnée d'un échéancier, puis une facture complémentaire à chaque nouvelle facturation ou avoir avec mise à jour de votre échéancier.

Règlement par prélèvement automatique mensuel. Nous vous remercions d'opter pour un règlement mensuel par prélèvement automatique sur 9 mois (d'octobre à juin) le 8 de chaque mois. Il permet une meilleure répartition de vos dépenses de scolarité. En outre, pour le collège, il assure une régularité dans la rentrée des ressources et permet un allégement du suivi des dossiers.

Exceptionnellement, l'option du règlement par chèque bancaire <u>trimestriel ou mensuel</u>, demeure possible.

- Paiement mensuel d'Octobre à Juin le 8 de chaque mois
- Paiement Trimestriel Octobre Janvier Mai le 8 de chaque mois

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le mode de règlement que vous avez choisi.

Pour le prélèvement, vous devez joindre à la fiche comptable un RIB, et le mandat d'autorisation de prélèvement (joint au dossier) <u>dûment complété et signé par vos soins</u> (impératif pour la mise en place du prélèvement).

<u>Important</u>: Les parents, qui l'an dernier avaient déjà opté pour cette formule de paiement n'ont pas à remplir cette formalité. SAUF SI LES COORDONNEES BANCAIRES ONT CHANGE.

<u>Mode de règlement</u> : Acompte sur le calcul de la fiche comptable de 20 % par chèque débité fin juin. (A l'ordre de l'Ogec La Croix St Marceau)

Solde en 9 échéances mensuelles du 08 octobre 2021 au 08 juin 2022.

NB: Toute somme impayée après 2 rappels fera l'objet d'un recouvrement par voie contentieuse.